RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

adessadomicile
Fédération Nationale
aide, accompagnement & soin à la personne

SOMMAIRE

Edito p.3

Vue d'ensemble du réseau p.4

Les grands événements de l'année 2016 p.6

Le congrès 2016 p.8

Les instances de la fédération p.10

Une fédération nationale reconnue p.12

Une fédération de proximité p.14

Une expertise sur les métiers du domicile :
- Pôle Santé et soins p.16
- Pôle Enfance - familles p.18
- Pôle SAAD - PA/PH p.20

Programme Adessadomicile 2020 p.22

Un accompagnement quotidien des adhérents p.24
(juridique, gestion-paye, formation, qualité, prévention, impact social, communication)

ÉDITO

Après une année 2015 riche en bouleversements, avec notamment la réforme territoriale et l'aboutissement de lois importantes pour notre secteur que sont la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement et la loi de Santé, l'année 2016 a été une année de combat pour la fédération et les associations adhérentes.

Je pense notamment à celui mené par la fédération auprès du Secrétariat d'état chargé des Personnes âgées et de l'Autonomie et de différents conseils départementaux pour que la loi ASV soit appliquée de manière homogène sur l'ensemble du territoire afin que les personnes fragilisées ne soient pas plus mal traitées dans un département que dans un autre. Combat, également, avec la CNAF pour que les prestations proposées par les SAAD Famille soient mises en évidence dans les différents outils de communication destinés au grand public.

En 2016, Adessadomicile a mis l'accent sur l'accompagnement des adhérents avec, par exemple, l'organisation de cinq formations en régions portants sur la mise en œuvre de l'accord national au sein des centres de santé infirmier ainsi que la mise en place de six journées inter-régionales consacrées à la loi ASV. Cette recherche de qualité d'accompagnement des adhérents a également été un moteur lors de l'élaboration des nouveaux sites Internet et Extranet de la fédération lancés en avril.

2016 est également la première année pleine du programme Adessadomicile 2020 qui propose aux adhérents une suite d'outils qui ont pour objectif de moderniser les services. De nombreuses associations qui sont entrées dans la démarche voient déjà les aspects positifs de ce plan de modernisation de notre réseau.

Enfin, comment ne pas revenir sur l'événement phare de cette année qui a été notre Congrès de Vichy, co-organisé par la Délégation Régionale Auvergne. Cet événement a démontré, si cela était encore nécessaire, la force collective de notre fédération qui s'est notamment matérialisée par le vote à l'unanimité d'une motion portant sur l'extrême gravité de la situation des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le dynamisme d'une fédération se juge également par sa capacité à rassembler et à innover. Après une année 2015 déjà très positive en la matière, Adessadomicile a eu le plaisir d'accueillir en 2016 29 nouveaux adhérents.

Ce rapport d'activité dresse un large panorama, certes non exhaustif, de l'activité de la fédération au cours de l'année 2016. Comme vous le verrez, l'année a été particulièrement dense pour les membres du Conseil d'Administration, du Bureau fédéral, les membres des commissions et pour l'équipe fédérale. Leur engagement pour soutenir les associations du réseau et défendre le secteur a été sans faille.

À tous, je souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activité.

Hugues Vidor,
Directeur général

VUE **D'ENSEMBLE** DU RÉSEAU

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DANS LES RÉGIONS ULTRA-MARINES

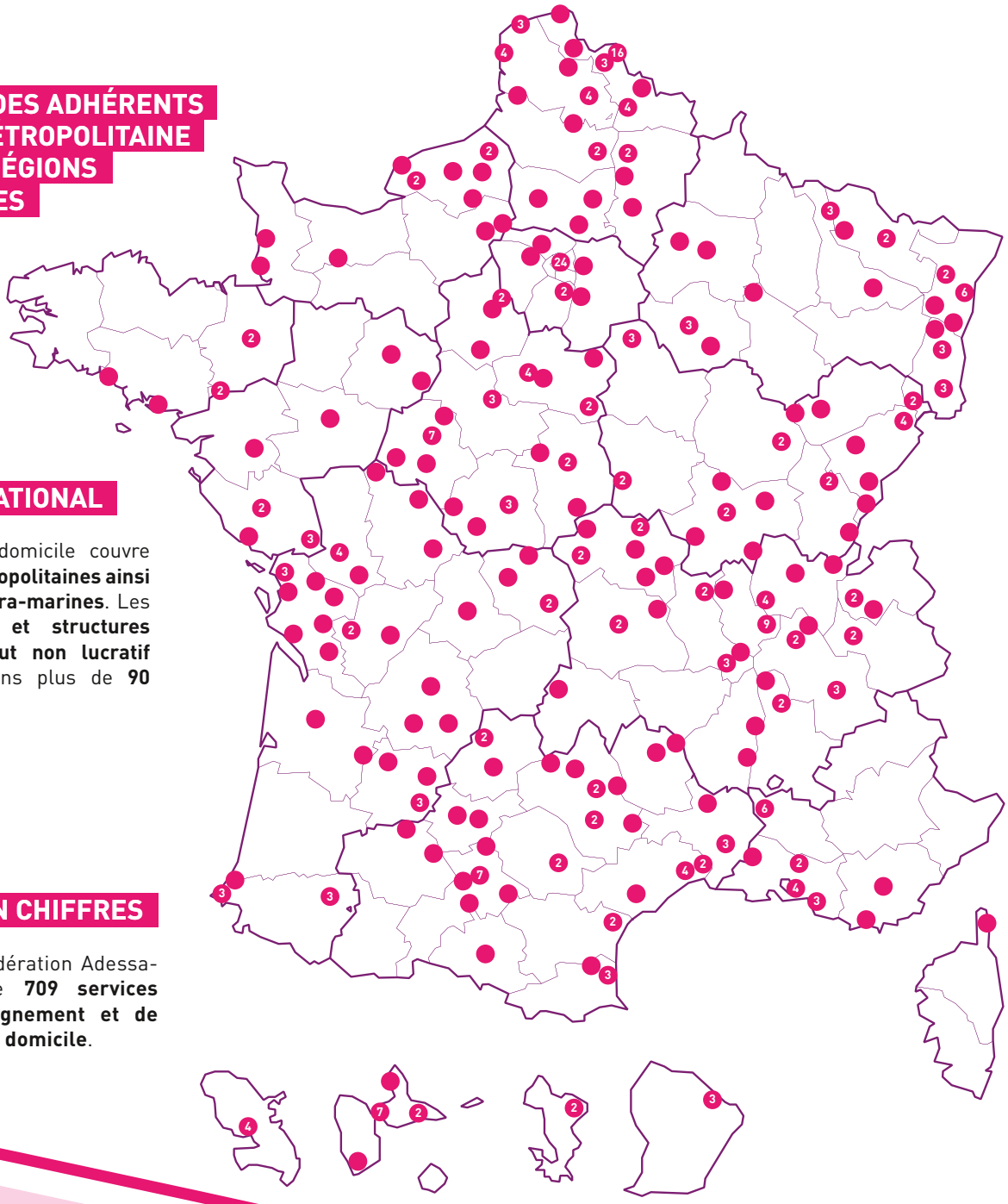

UN RÉSEAU NATIONAL

Le réseau Adessadomicile couvre les **13 régions métropolitaines ainsi que les régions ultra-marines**. Les **360 associations et structures gestionnaires à but non lucratif** sont présentes dans plus de **90 départements**.

UN RÉSEAU EN CHIFFRES

Par ailleurs, la Fédération Adessadomicile regroupe **709 services d'aide, d'accompagnement et de soins de services à domicile**.

RÉPARTITION DES SERVICES DU RÉSEAU

LES ADHÉSIONS EN 2016

En 2016, la Fédération Adessadomicile a accueilli **29 nouveaux adhérents**. La répartition en est la suivante :

SAAD	Heures PRESTATAIRE	547 600
SIAAD	Places	50
CSI	AIS	347 506
	AMI1	386 521
29 ASSOCIATIONS	Intervenants	849
	Intervenants ETP	557,67
	Administratifs	75
	Administratifs ETP	57,88
	TOTAL SALARIÉS	924
	TOTAL ETP SALARIÉS	616
BÉNÉFICIAIRES		4 126

LES GRANDS **ÉVÉNEMENTS** DE L'ANNÉE

30 juin
Besançon

15, 16 et 17 juin
Congrès 2016 à Vichy

Comme tous les deux ans, Adessadomicile a organisé, en 2016, son Congrès national. Cette année, c'est au sein de l'exceptionnel Palais des Congrès de Vichy que les 350 adhérents de la fédération se sont réunis.

7 avril
Journée nationale
SAAD PA-PH
SSIAD SPASAD

6 avril
Lancement des nouveaux sites Internet et Extranet de la fédération

Adessadomicile a lancé ses nouveaux sites Internet et Extranet début avril 2016. Au delà de la vitrine de la federation, Adessadomicile a porté un soin particulier leurs usages par les adherents, notamment au niveau de l'Extranet avec de nombreuses fonctionnalités l'usage qui ont pour objectif de rendre la navigation plus aisée.

21 juin
Strasbourg

12 mai
Journée nationale
Centres de Soins Infirmiers

27 juin
Aménagement dans de nouveaux locaux

Adessadomicile s'est agrandi en déménageant dans de nouveaux locaux à Malakoff. Ces locaux sont à la fois plus fonctionnels pour l'équipe fédérale et plus accueillants pour les adhérents qui viennent à l'occasion de réunions ou de formations.

Journées interrégionales Loi ASV (une 6ème journée a été organisée le 10 janvier 2017 à Nantes)

Journées méthodologie de projet Accord national en centre de santé infirmier

8 décembre
Journée nationale Familles

4 octobre
Lancement officiel de l'étude sur les innovations sociales

menées au sein du réseau par Jean-Louis Laville

2 novembre
Roubaix

1er juillet
Lille

18 septembre
Journée nationale Directeurs

17 octobre
Lyon

1er décembre
Bordeaux

7 octobre
Montpellier

28 juin
Bordeaux

22 novembre
Lyon

18 octobre
Journée nationale Emploi-Formations

15, 16 et 17 novembre
Salon SAP

27 octobre
Paris

LE **CONGRÈS** 2016

Adessadomicile a organisé, du 15 au 17 juin 2016, son Congrès biennal à Vichy, au sein du Palais des Congrès, bâtiment à l'architecture exceptionnelle. Ce 3ème Congrès de la fédération, qui a réuni environ 350 adhérents venant de toutes les régions de France métropolitaine et d'outre-mer, a été l'occasion de débattre de problématiques liées à notre secteur d'activité. Dans le cadre de ces échanges, les adhérents Adessadomicile ont notamment voté à l'unanimité une motion portant sur l'extrême gravité de la situation des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Monsieur Jean-Louis Laville, Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), titulaire de la Chaire « Economie Solidaire » a introduit le colloque du jeudi matin qui avait pour thème : "Les valeurs associatives : entre contribution essentielles à la société et nécessaire réal-économie". Cette intervention a par ailleurs été le point de départ du partenariat entre la fédération et Jean-Louis Laville afin de mettre en lumière les innovations sociales mises en œuvre au sein du réseau Adessadomicile.

Cette année, la volonté d'Adessadomicile était de laisser une part importante aux échanges. Afin de les faciliter, la moitié du temps du Congrès était organisé sous forme d'ateliers. Ceux du jeudi après-midi étaient consacrés à des thèmes transversaux ainsi qu'à des sujets spécifiques aux métiers. Les ateliers du vendredi matin portaient sur le programme Adessadomicile 2020.

REPÉRAGE DES INNOVATIONS SOCIALES AU SEIN DU RÉSEAU ADESSADOMICILE

Le Congrès Adessadomicile a également marqué le point de départ du partenariat entre la fédération et Jean-Louis Laville et son équipe regroupée au sein de l'association Bien Commun afin de valoriser lumière les innovations sociales mises en œuvre au sein du réseau. L'objectif de cette recherche est de démontrer que les associations détiennent une véritable capacité d'innovation sociale à inscrire dans une démarche transformatrice et dépassant la diffusion de bonnes pratiques.

LE COLLOQUE ADESSADOMICILE

Un des éléments centraux du 3ème congrès Adessadomicile a été son colloque centré sur les valeurs associatives et dont la thématique était plus précisément : « Les valeurs associatives : Entre contributions essentielles à la société et nécessaire réal-économie »

INTERVENTION GLOBALE SUR LES VALEURS PAR UN GRAND TÉMOIN
Intervention de Jean-Louis Laville (Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, Titulaire de la Chaire « Economie Solidaire »)

1ÈRE TABLE RONDE :
QUELLES CONTRIBUTIONS DE LA VIE ASSOCIATIVE À LA SOCIÉTÉ ?
Intervenants : Charlotte Debray (Secrétaire générale de la Fonda), Laurent Pinet (Président du Coorace Rhône-Alpes-Auvergne), Patrick Malphettes (Président Adessadomicile), Fabienne Quiriau (Directrice générale de la CNAPE)

2ÈME TABLE RONDE :
LA RÉAL-ÉCONOMIE DES ASSOCIATIONS
Intervenants : Michel Abhervé (Professeur à l'Université de Marne la Vallée, Titulaire de la Chair ESS), Aurélie JACQUET (Chargée de mission Dispositif Local d'Accompagnement ALLIER - Auvergne Active), Geneviève Gueydan (Directrice Générale de la CNSA), Hugues Vidor (Directeur général Adessadomicile), Témoignage de l'association Aramis

VILLAGE PARTENAIRE

Le Congrès Adessadomicile était également l'occasion pour les adhérents d'aller directement à la rencontre des partenaires de la fédération et des principaux prestataires du secteur.

Alyacom / Bruneau / Dome / Groupe Chorum / Groupe Gaillard / Infologis / Medisys / Penbase / Plenita / RMA / SFR / UP – Apologic / Ximi

LES ADHÉRENTS DE LA FÉDÉRATION ADESSADOMICILE RÉUNIS À VICHY POUR LEUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 15 JUIN 2016 ONT VOTÉ À L'UNANIMITÉ LA MOTION SUIVANTE :

→ Les adhérents de la fédération Adessadomicile, alertent, une fois encore, les pouvoirs publics sur l'extrême gravité de la situation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Les missions de prévention et d'accompagnement social auprès des familles, des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap ne peuvent plus être réalisées dans le respect des personnes aidées et des salariés. La récurrente recherche du moins-disant, la non reconnaissance des prix de revient, et la non prise en compte de la plus-value sociale du soutien à domicile organisé par les professionnels prestataires de la Branche de l'aide à domicile, ne permettent plus aux SAAD d'être des acteurs de premier plan.

Et cela d'autant plus que les personnes accompagnées voient diminuer régulièrement leurs plans d'aide.

Les SAAD sont soumis à « la maltraitance administrative et financière » des services déconcentrés de l'Etat, de leurs ministères de tutelle, des Caisses de Sécurité sociale, qui dénigrent leurs capacités organisationnelles et de gestion et sont capables de ne pas honorer des bordereaux de prestations six mois après leur réalisation.

La question de fond, à savoir la définition de conditions nationales de solvabilisation à hauteur des besoins et des engagements politiques, reste non traitée.

Attendu que les pouvoirs publics, malgré les nombreuses sollicitations et rapports, n'apportent toujours pas de réponses aux questions de reconnaissance de coûts ; attendu qu'ils repoussent sans cesse les vraies réponses à apporter au secteur, les adhérents d'Adessadomicile réunis en Assemblée Générale ont mandaté leur Conseil d'administration pour :

→ **Communiquer**, particulièrement auprès des pouvoirs publics, sur la professionnalisation de l'aide à domicile (depuis plus de 70 ans, il ne s'agit pas de micro-organisations ni de petits boulots). Les SAAD sont structurés en fédérations organisées et professionnelles ; ils reposent sur des valeurs essentielles de solidarité ; leurs actions participent activement aux équilibres nécessaires du bien-vivre ensemble à tous âges de la vie ; ils contribuent aux missions d'intérêt général (qui de ce fait ne sont pas à la charge des collectivités locales).
En termes d'emplois, les associations sont bien souvent parmi les premiers employeurs du territoire sur lequel elles sont implantées.

→ **Appeler l'ensemble des fédérations** concernées, et leurs organisations territoriales, à définir une stratégie opérationnelle de mobilisation pour exercer un lobbying auprès du Gouvernement et pour faire entendre, enfin, les menaces qui pèsent sur l'aide à domicile, maillon médico-social essentiel à la dynamique territoriale.
→ Organiser, si possible en concertation avec les autres fédérations de la Branche à domicile, des rencontres (dès la rentrée de septembre 2016), avec les candidats aux élections présidentielles de 2017, afin de les informer concrètement sur les enjeux de l'aide à domicile pour obtenir des réponses pragmatiques pour la gestion de crise des structures de l'ESS de l'aide et de l'accompagnement à domicile, tant auprès des familles fragilisées, des personnes qui vieillissent avec une perte de leur autonomie qu'auprès des personnes en situation de handicap.

Il sera également impératif de connaître leurs intentions pour le devenir de la loi ASV (du 28 décembre 2015) et des financements dévolus à l'action sociale auprès des publics fragiles.

LES **INSTANCES** DE LA FÉDÉRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU FÉDÉRAL

Le Conseil d'Administration (CA) se compose de 24 membres (collège des bénévoles : 18, collège salariés : 6). Le Bureau se compose de 8 membres béévoles. Des notes d'informations et propositions d'orientations sont préparées, pour chacune de ces réunions, par l'équipe fédérale.

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en 2016, les 11 février, 28 avril, 15 juin, 28 septembre et 15 décembre. Dix réunions du Bureau fédéral ont permis la préparation de ces Conseils et de traiter des questions plus immédiates : les 20 janvier, 03 mars, 16 mars, 20 avril, 07 juin, 29 juin, 27 juillet, 6 septembre, 14 octobre et 29 novembre. Le séminaire du Conseil d'Administration des 30 juin et 01 juillet a accueilli les nouveaux administrateurs et chaque pôle a présenté ses activités.

Les débats ont porté sur les grandes orientations fédérales dans le cadre des politiques publiques, la structuration régionale de la Fédération, le suivi de la politique de développement du réseau Adessadomicile et l'avancement de la convention Adessadomicile 2020 avec la CNSA.

Le Conseil d'Administration examine aussi les candidatures présentées par les associations qui souhaitent rejoindre le réseau de la Fédération.

Le Conseil d'Administration suit également, avec le plus grand intérêt, la dynamique régionale au travers des travaux menés par les délégations régionales.

Enfin, le Conseil d'Administration est informé des nombreuses rencontres institutionnelles qui se tiennent sur les dossiers : personnes âgées/personnes handicapées, perte d'autonomie, santé et soins, famille, emploi et négociation sociale.
Le Bureau a examiné des questions spécifiques de certains adhérents.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs bénévoles
- Christian BAILLY
- Charley BALTZER
- Raymond CABERTY
- Jean-Paul CAMUS
- Isabelle de CAUMIA-BAILLENX (réélue le 15 juin 2016)
- Patrice DURAND (réélu le 15 juin 2016)
- Joël ECHEVARRIA
- Jean de GAULLIER (réélu le 15 juin 2016)
- Patrick KOCHERSPERGER
- Jean-Marie LADANT
- Odile LALLEMAND (réélue le 15 juin 2016)
- Bernadette MASSEY (jusqu'au 15 juin 2016)
- Patrick MALPHETTES
- Dominique ORRIGONI (élue le 15 juin 2016)
- Gilles PAILLAT (élu le 15 juin 2016)
- Gérard PERNETTE (jusqu'au 15 juin 2016)
- Irène PERGENT
- Michel POULARD (réélu le 15 juin 2016)
- François SAHLER
- Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT

Administrateurs salariés
- Jean-Luc FRINAULT
- Thierry HEIT (coopté en 2016)
- David LAVEAU (élu le 15 juin 2016)
- Marie-Hélène LEROY
- Marc PARMENTELOT (jusqu'au 15 juin 2016)
- Éric VERNIER

Les membres du Bureau fédéral
- Patrick MALPHETTES (Président)
- Jean de GAULLIER (Vice-président)
- Charley BALTZER (Trésorier)
- Jean-Paul CAMUS (jusqu'au 15 juin 2016)
- Isabelle de CAUMIA-BAILLENX
- Jean-Marie LADANT
- Odile LALLEMAND (Secrétaire)
- Michel POULARD
- Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT

LES COMMISSIONS FÉDÉRALES

Neuf commissions fédérales mènent des travaux techniques et de réflexion tant à destination des adhérents que pour préparer les positionnements politiques de la Fédération. Ainsi, en 2016, des présidents, administrateurs, directeurs et cadres se sont réunis 2 à 4 jours par commission.

→ Commission Stratégie et Développement : *Les objectifs de cette commission sont autant internes qu'externes : définition de la charte d'animation du réseau, du développement des adhérents, des nouveaux partenariats à construire, d'une proposition de stratégie fédérale...*
→ Commission Financière : *Elle a pour principale mission d'aborder le suivi financier de la Fédération et de proposer les évolutions nécessaires lui permettant d'assurer son équilibre.*
→ Commission Personnes âgées et personnes en situation de handicap : *Elle a pour principale mission de contribuer au positionnement fédéral sur les grands volets de la politique d'action sociale auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle est force de propositions sur les opportunités d'évolution des métiers de l'aide et de l'accompagnement à domicile.*
→ Commission Santé & soins et accueil de jour : *Elle a pour rôle de consulter les adhérents sur les différentes problématiques des associations et de construire les positionnements de la fédération. Etant un lieu d'échange privilégié, elle favorise les remontées du terrain et permet de résoudre certaines difficultés rencontrées.*
→ Commission Famille & Petite Enfance : *Elle a pour principale mission d'aborder, de réfléchir et de proposer des orientations sur les différents volets relatifs aux politiques d'action sociale et de veiller à leur mise en œuvre concernant les familles.*
→ Commission Formation et Qualité de l'emploi : *Elle a pour objectif de participer à la définition de nos positionnements dans la politique de formation de la Branche, de réfléchir à l'offre de formation fédérale et à notre stratégie en terme de politique fédérale de formation.*
→ Commission Technologies et Mutualisation des achats : *Lieu de réflexion et d'audition des fournisseurs avec lesquels la fédération a ou pourra conclure des accords et des tarifs négociés, en particulier sur les logiciels métiers, la télégestion, la téléphonie, les boitiers à clés, les solutions de communication entre structures/personnes aidées et proches ou toutes nouvelles fonctionnalités, ainsi que les technologies liées à la Silver économie.*
→ Commission Qualité : *Sa mission consiste à exercer un pilotage du projet de certification (accompagnement des associations, partenariats...) ; à suivre et à réfléchir à l'évolution des labels ; à prendre position par rapport à l'actualité du référentiel.*

En 2015, il a été décidé d'une refonte totale des neuf commissions en reprécisant les objectifs de certaines et en renouvelant l'ensemble des membres suite à un appel à candidatures.

Ces modifications sont effectives depuis le 1er janvier 2016.

L'ÉQUIPE AU 31/12/2016

→ Hugues VIDOR (Directeur général)
→ Didier DUPLAN (Directeur général adjoint)
→ Antoinette AGUESSY (Conseillère Qualité & Développement)
→ Marie-France BERNARD (Déléguée auprès de la direction)
→ Lucie DESARBRES (Responsable Santé au travail et Impact Social)
→ Lisa KAMOISE (Assistante comptable)
→ Fatima KHODJA (Secrétaire)
→ Audrey LE BŒUF (Conseillère technique Aide & Soins)
→ Françoise MARGULÈS (Conseillère gestion)
→ Sandrine MORARD (Chef de projet programme Adessadomicile 2020)
→ Marianne OSSART (Assistante de direction)
→ Jérôme PERRIN (Conseiller famille et petite enfance)
→ Yves PIOT (Juriste droit social)
→ Catherine REQUIN (Responsable formation)
→ Aurore ROCHETTE (Déléguée Santé & Soins)
→ Laurent ROYER (Responsable administratif et comptable)
→ Carine RYCKEBOËR (Responsable Emploi Formation)
→ Aurélie SADRAN (Conseillère SAAD PA-PH)
→ Maya SAUVAGET (Assistante chef de projet)
→ Monique SUTTER (Assistante formation)
→ Cyrille TISSOT (Juriste droit social)
→ Christophe TROUSSEU (Responsable développement de l'OF)
→ Angélique WATISSÉ (Juriste droit social)
→ David ZEISLER (Responsable communication)

UNE FÉDÉRATION NATIONALE **RECONNUE**

PRINCIPALES REPRÉSENTATIONS PÔLE PA/ PH

Le pôle SAAD PA-PH représente les adhérents Adessadomicile dans de nombreuses instances de concertations et de décision dont les principales sont :

→ **CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité Autonome)
La fédération est membre suppléante du Conseil de la CNSA et, à ce titre, participe aux comissions et contribue aux travaux et aux positionnements du GR31, collectif qui rassemble les organisations membres du Conseil d'Administration de la CNSA.
→ **Ministère-DGCS – COPIL SAAD** (Comité de pilotage de suivi de la mise en place de la loi ASV)
Dans le cadre de la loi ASV, le COPIL, initié depuis plusieurs années par les fédérations du domicile, a été remis en place par nos ministres pour faire un suivi de la loi ASV, discuter des points stratégiques de sa mise en œuvre par la négociation de décrets, de cahiers des charges, de remontées des territoires,...
→ **MISAP - DGE** (Mission des services à la personne – Direction Générale des Entreprises)
La MISAP accompagne la fédération sur des outils à destination du réseau ou de l'USB. En 2016, des travaux ont été initiés en vue d'un contrat de filière.

Le pôle SAAD PA-PH est également présent dans d'autres instances telles que la **CNAV** (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) dont les rencontres régulières ont permis de sensibiliser la CNAV sur des sujets transverses tels que les apports de la télégestion pour les SAAD, télégestion qui nécessitera une prise en compte par le Conseil d'Administration de la CNAV dans la tarification ; l'**ODAS** (Observatoire national de l'action sociale) où notre présence permet de donner la vision fédérale des problématiques rencontrées auprès des directions techniques de

SILVER ÉCONOMIE

Fin 2015, Adessadomicile a été désigné comme membre du comité de pilotage du comité de filière Silver économie. Ces travaux ont abouti sur une feuille de route signée le 13 décembre 2016 par Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées et de l'autonomie, et par Christophe Sirugue, Secrétaire d'Etat chargé de l'industrie.
La loi ASV et les conférences des financeurs sont venues renforcer l'importance de cette filière qui regroupe l'ensemble des activités économiques, industrielles et technologiques qui s'adressent aux personnes âgées, qu'elles soient autonomes, présentant des risques de fragilité ou en perte d'autonomie.
Pour les personnes âgées les plus fragiles, les solutions mises en œuvre doivent l'être dans le respect de conditions éthiques, telles que l'évaluation multidimensionnelles des besoins ainsi que la prise en compte des questions d'appropriation des aides techniques ou technologiques, qui sont du ressort des services à domicile et qui sont indispensables pour que les aides en question prennent tout leur sens et apportent, tant pour la personne accompagnée ou son proche aidant que pour l'intervenant à domicile, les bénéfices escomptés.
Le développement des aides techniques ou technologiques ne doit pas se faire, financièrement, au détriment des aides humaines déjà très insuffisantes. D'autre part, les technologies ne peuvent pas se substituer à l'accompagnement social et médico-social.
La feuille de route précise bien des approches différenciées en fonction des publics, la nécessaire diversification des réponses, le principe d'un design universel dans un objectif de non-stigmatisation, l'accessibilité technique et financière, le rôle de premier plan des services à domicile, l'importance de guider les personnes via un référencement des offres, le développement des silver régions et des achats publics en lien avec les initiatives territoriales, et notamment les conférences des financeurs, ainsi que la création d'un observatoire national.
France Silver Eco, dont la fédération a élue au Bureau national, est devenu un acteur central puisque l'association s'est vue confier plusieurs des missions listées dans cette feuille de route.

INITIÉ EN 2015, LE PARTENARIAT NATIONAL AVEC LA FONDATION JM BRUNEAU PROLONGÉ EN 2016

En 2015 et 2016, 210 000 € ont permis à près de 30 adhérents de mettre en place des actions, de tester des innovations et de se positionner sur des réponses diversifiées aux besoins d'accompagnement et de prévention, en lien avec les attentes des familles, des pouvoirs publics et des organismes qui contribuent au soutien à domicile, notamment via les conférences des financeurs.
Les services cofinancés en 2015 et 2016 ont été des SAAD Famille, des SAAD PA/PH, des SSIAD, des SPASAD, des CSI et des Accueils de jour : ***tous les adhérents peuvent s'inscrire dans des projets de prévention ou d'animation auprès des personnes avançant en âge et de leurs proches aidants.***
La thématique dans laquelle doivent s'inscrire les projets est « l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées ».
Les projets sélectionnés doivent être, par nature, des actions simples, reproductibles et dont l'effet est directement mesurable, comme par exemple l'aide à la mise en place d'actions collectives concernant la prévention ou l'aide aux aidants, des cofinancements complémentaires pour la mise en place d'accueils de jour, de gardes itinérantes de nuit, d'équipes de soins palliatifs, d'aide organisée en horaires décalés, de services de transports accompagnés...

l'autonomie des départements et de faire remonter les situations vécues par nos adhérents et les problématiques à résoudre ; la fédération est présente au comité de labellisation **HANDEO** et elle est également membre de l'Observatoire national des aides humaines, lieu de réflexion et de production d'études qui sont très importantes pour valoriser les SAAD auprès des personnes en situation de handicap.

PÔLE SAAD FAMILLES

Les combats du pôle famille ont encore été intenses pour cette année 2016. Certains le sont depuis longtemps, quand d'autres sont nés d'une actualité récente. C'est le cas du projet de décret des visites en présence d'un tiers. Dans le cadre de la nouvelle loi sur la protection de l'enfance adoptée le 14 mars 2016, la fédération (au nom de l'USB) a participé aux travaux sur ce décret devant mieux définir et mieux encadrer les visites en présence d'un tiers. Lors d'une première et ultime réunion pilotée par la DGCS et le Ministère, en présence d'autres acteurs impliqués, la fédération a dû, encore une fois, faire face à une méconnaissance partagée du rôle des TISF, notamment pour les visites accompagnées au domicile du (des) parent(s). Le risque de voir leur rôle restreint à un simple accompagnement physique ou de se voir assimilé au tiers digne de confiance (qui n'est pas un professionnel) était prégnant.

Les échanges ont été soutenus et nous avons interpellé, par courrier, la DGCS et le Ministère sur la nécessité d'être vigilant sur les dispositions qui concerneront les rencontres réalisées par les TISF.
Si à l'heure actuelle le décret n'est pas encore validé, les différentes versions sur lesquelles nous continuons de travailler ont su intégrer nos inquiétudes et nos remarques.
Il y a aussi des combats qui se perdent malgré leur bon sens et leur légitimité. C'est le cas lorsque la fédération a souhaité étendre l'agrément aux enfants âgés de 3 à 6 ans dans le cadre de la garde d'enfants à domicile.
Au cours de l'année 2016, un groupe de travail composé initié par la DGE et composé de l'USB et de représentants des fédérations du secteur privé-lucratif se réunit régulièrement pour traiter de divers sujets liés à la garde d'enfants à domicile.
Après plusieurs réunions de négociations les fédérations semblaient avoir trouvé un accord autour des principes simples et peu contraignants.

Malheureusement, la FESP (Fédération du service aux particuliers) a rejeté cette proposition bloquant ainsi une évolution qui aurait permis de renforcer la qualité des interventions, la protection du public, la cohérence du métier entre un développement de l'offre et de la demande, une simplification et une cohérence avec les aides de la Caisse nationale des allocations familiales (le CMG, le choix multiple de garde concerne les enfants de 0 à 6 ans.

PÔLE SANTÉ ET SOINS

Suite à une année 2015 exceptionnelle en termes d'actions politiques, propositions d'amendements dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé, la renégociation de l'accord national des centres de santé et la participation à l'élaboration du cahier des charges relatif à l'expérimentation SPASAD, l'année 2016 a été axée sur l'accompagnement des adhérents sur ces différents dispositifs, la continuité des représentations de la fédération et l'engagement de nouveaux travaux.
Dans la continuité des années précédentes, la fédération est toujours très investie dans le cadre du Regroupement National des Organisation Gestionnaires de Centres de Santé (RNOGCS) et la Commission Paritaire Nationale des centres de santé (CPN). Le RNOGCS est un regroupement informel des fédérations et organisations reconnues représentatives des centres de santé par le Ministère en charge de la santé. Ce regroupement de 10 organisations a pour objectif de défendre les intérêts des centres de santé en ayant un positionnement partagé et une action commune vis-à-vis de l'assurance maladie et du Ministère en charge de la santé.

La CPN est une instance qui permet de mettre autour de la table les organisations gestionnaires représentatives des centres de santé et la CNMATS afin de veiller à la mise en œuvre de l'accord national.
En ces deux lieux, la principale préoccupation en 2016 a été le suivi de mise en œuvre par les centres de santé du nouvel accord conclu en 2015.

Par ailleurs, la fédération a continué de représenter l'ensemble des organisations gestionnaires de centres de santé membres du RNOGCS à la commission permanente de la conférence nationale de santé. Lieu de concertation sur les questions de santé, la Conférence nationale de santé est un organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de la santé. Les travaux se sont focalisés en 2016 sur l'élaboration de la plateforme présidentielle qui sera portée par la Conférence nationale de la santé.

En 2016, la fédération et plus particulièrement le pôle santé et soins a poursuivi sa participation au comité national de pilotage du dispositif PAERPA et au suivi du plan relatif aux maladies neurodégénératives.
La fédération a été sollicitée cette année pour participer aux différents groupes de travail relatifs à la déclinaison opérationnelle du plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement en fin de vie.
Dans ce cadre, le pôle Santé et soins, ainsi que le pôle formation, participent activement aux travaux menés notamment sur l'axe 3 « Développer les prises en charges en proximité : favoriser les soins palliatifs à domicile y compris pour les résidents en établissements sociaux et médico-sociaux ».

UNE FÉDÉRATION **DE PROXIMITÉ**

PRÉSENCE D'ADESSADOMICILE AUPRÈS DES ADHÉRENTS

La Fédération est allée à la rencontre des adhérents plus de 125 fois au cours de l'année 2016. Ces déplacements ont été réalisés par des membres du Bureau fédéral ainsi que l'équipe fédérale.

Nombre total de déplacements	126
Déplacements dans le cadre des délégations régionales	54
Soutien aux associations : **Santé et soins, Personnes âgées, Personnes handicapées, Famille**	72

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES EN 2016

Au cours de l'année 2016, 33 réunions régionales ont été organisées dans 13 régions sur un total de 18 régions pour permettre la dynamisation du réseau Adessadomicile.

Ces rencontres ont réunis les adhérents sur les dossiers fédéraux et les principales thématiques du secteur que sont l'Aide et les Soins à domicile, l'Intervention Sociale, la Formation, la Qualité...le plus souvent avec la participation de l'équipe fédérale (président, directeur général, responsables de pôles).

RÉGIONS ET TERRITOIRES	NOMBRE DE RÉUNIONS RÉGIONALES EN 2016
Alsace	2
Aquitaine	2
Auvergne	3
Bourgogne Franche Comté	2
Bretagne – Pays de la Loire	1
Centre – Val de Loire	2
Guadeloupe	2
Guyane	0
Normandie	2
Île-de-France	0
Languedoc-Roussillon	2
Limousin	1

Martinique	2
Mayotte	0
Midi-Pyrénées	3
Hauts-de-France	2
Poitou-Charentes	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
La Réunion	0
Rhône-Alpes	4

Les délégués régionaux assurent l'animation des réunions : préparation des ordres du jour, coordination des réunions, mobilisation d'experts, lien avec les associations adhérentes, contact avec les partenaires.

Les délégués régionaux participent aussi dans le cadre de leur mandat à des réunions avec les collectivités territoriales et institutions : Conseil régional, ARS..., et avec des représentants institutionnels de la Branche de l'aide à domicile, de l'UDES et de l'Économie sociale. Ils interviennent enfin auprès des adhérents et des prospects.

LISTE DES DÉLÉGUÉ(E)S RÉGIONAUX ET TERRITORIAUX (AU 31 DÉCEMBRE 2016)

ALSACE	→ Sylvie WOLFF	→ ASAD de Colmar et alentours - Colmar (68)
AUVERGNE	→ Jérôme RAYNAUD	→ Val de Cher Services - Vallon en Sully (03)
BOURGOGNE	→ Laurence MEINIER	→ Centre de soins de Nevers (58)
BRETAGNE	→ Jean- Luc FRINAULT	→ HANDICAP Services 35 - Acigné (35)
CENTRE VAL DE LOIRE	→ Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT	→ PROXIMITE SERVICES - Olivet (45)
FRANCHE COMTE	→ François SAHLER	→ Soli-cités Soins - Valentigney (25)
GUADELOUPE	→ Raymond CABERTY	→ Accueil "La Providence" - Abymes (971)
GUYANE	→ Jean-Pierre IMFELD	→ L'EBENE - Cayenne (973)
HAUTS DE FRANCE	→ Martine HENNART	→ AFAD - Saint Quentin (02)
NORMANDIE	→ Sandrine AVENEL	→ AID 76 - St-Léger-du-Bourg-Denis (76)
ÎLE DE FRANCE	→ Odile LALLEMAND	→ AFAD Ile de France - Paris (75)
LANGUEDOC ROUSSILLON	→ André DYE	→ A Domicile Hérault - Montpellier (34)
LIMOUSIN	→ Jean-Jacques LABETOULLE	→ ADPAD - Limoges (87)
MARTINIQUE	→ Francis RIFAUX	→ ADAFAE - Fort-de-France (972)
MAYOTTE	→ Mohamed SAIDAL	→ MSANDA - Mamoudzou (976)
MIDI PYRÉNÉES	→ Patrick MALPHETTES	→ APAS 82 - Castelsarrasin (82)
PACA-CORSE	→ Gérard RATHERY	→ AMFD - Marseille (13)
PAYS DE LA LOIRE	→ Madeleine LECUYER	→ AI'DOM - Le Mans (72)
RHONE-ALPES	→ Elisette PRADES	→ SEVE - Bourgoin Jallieu (38)

UNE **EXPERTISE** SUR LES MÉTIERS DU DOMICILE

Pôle Santé & soins

La fédération accompagne ses adhérents dans la gestion quotidienne de leurs activités en élaborant des notes techniques, des informations sur l'évolution de la réglementation, des modèles et outils ainsi qu'en répondant à leurs questions.

En 2016, la fédération a accompagné plus particulièrement les centres de santé infirmiers pour la première année de mise en œuvre du nouvel accord national de 2015.

Cet accompagnement a pris plusieurs formes :

LE PÔLE SANTÉ ET SOINS A RÉALISÉ DES NOTES, MODÈLES ET OUTILS

pour aider les centres de santé infirmiers

- Guide fédéral de présentation de l'accord national
- Fichier excel de suivi de la mise en œuvre de l'accord national
- Guide de remplissage de l'observatoire et de la plate-forme de dépôt des pièces justificatives de la mise en œuvre de l'accord national
- Un modèle de message téléphonique pour le répondeur pour l'orientation des patients en dehors des horaires d'ouverture du centre avec sa procédure
- Un tableau interne de suivi des missions de santé publique
- Un modèle de compte-rendu pour les réunions de coordination
- Un courrier type d'information à destination des médecins traitants en cas de vaccination par le centre dans le cadre du dispositif de vaccination antigrippal hors primo injection / le mode d'emploi pour automatisé la personnalisation des lettres aux médecins / le fichier excel permettant cette personnalisation via le recensement des patients
- Un tableau interne de suivi de l'accompagnement spécifique aux publics vulnérables pour vous aider à remplir l'annexe 6 requise pour percevoir la rémunération pour cet engagement
- Un modèle d'affichage des tarifs dans le centre conformément à l'article L.1111-3 CSP ainsi que la note fédérale relative à cette obligation et à la procédure à suivre
- Différents modèles de conventions de partenariat en fonction, soit du type de partenaire, soit du type de collaboration envisagé
- Le référentiel d'auto-évaluation HAS/RNOGCS, l'aide à la mise en œuvre et le document fédéral d'évaluation
- La note fédérale relative à la vaccination anti-grippale pour ce qui concerne la déclaration sur l'honneur pour prendre en compte les évolutions de la réglementation en matière de partage d'informations
- Aide à la description des procédures d'échanges et de partage d'informations avec les autres professionnels de santé, les établissements et services de santé et médico-sociaux
- Modèle de plan d'amélioration de la qualité et son mode d'emploi

DES JOURNÉES DE FORMATION EN RÉGION À LA MÉTHODOLOGIE DE PROJET

pour mettre en œuvre le nouvel accord et à l'utilisation des outils fédéraux : au nombre de 5 elles ont réunis plus de 40 centres de santé infirmiers et plus de 70 personnes (voir frise p.6-7).

LES RÉPONSES QUOTIDIENNES

aux questions des centres de santé infirmiers adhérents

Le pôle santé et soins a également accompagné les services adhérents dans la structuration de leur réponse aux appels à candidature dans le cadre de l'expérimentation relative aux SPASAD telle qu'issue de l'article 49 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Cet accompagnement s'est traduit par une aide à la compréhension du cahier des charges SPASAD, aux attentes des pouvoirs publics dans le cadre de cet appel à candidature et à l'architecture du dossier de réponse.
Cet accompagnement s'est également décliné sur les aspects budgétaires du projet. Le pôle a également procédé à la relecture des différents dossiers avant leur dépôt.

Au-delà de ces deux dossiers de fonds ayant nécessité des accompagnements ad hoc, le pôle santé et soins a comme toutes les années répondu aux diverses questions des services adhérents, qu'ils s'agissent des questions techniques inhérentes à l'activité mise en œuvre, à la réglementation ou à l'organisation des activités.

Pour faire un tour de panorama des évolutions du secteur et sensibiliser les adhérents à celles-ci de manière à ce qu'ils puissent se les approprier, deux journées spécifiques ont été organisées.

La première journée a été consacrée aux actualités des SSIAD, à travers notamment une présentation des indicateurs ANAP, de la recommandation de l'ANESM relative au repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées et des travaux entamés sur les SSIAD en Franche Comté. La seconde partie de la journée a été tournée vers les SPASAD afin de faire connaître un peu plus précisément les travaux engagés avec le Ministère en vue de la mise en œuvre des expérimentations visées à l'article 49 de la loi ASV.

La seconde journée concernait plus particulièrement les centres de santé infirmiers. Cette journée a permis de faire un tour d'horizon des dispositions de la loi de modernisation de notre système de santé ayant une conséquence sur les centres de santé tant au niveau de la structuration du système de santé que pour ce qui est de leur activité quotidienne.
Cette journée a également permis que nous abordions les aspects concrets de la mise en œuvre de l'accord national.

UNE **EXPERTISE** SUR LES MÉTIERS DU DOMICILE

Pôle Enfance-Familles

UN ENGAGEMENT FORT AUTOUR DES QUESTIONS DE LAÏCITÉ ET LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

En 2016, la fédération, et plus particulièrement le pôle Enfance-Famille, s'est fortement investi sur les questions de laïcité et de lutte contre la radicalisation, tout en ayant bien conscience qu'il s'agit bien là de deux sujets différents mais difficilement dissociables dans le contexte actuel.

Le sujet de la laïcité impacte tout le secteur, confronté à la particularité d'une activité réalisée au domicile d'une personne. En effet, l'action au domicile impose un double regard, puisque le domicile est un lieu pour travail les intervenants, lequel relève alors des règles communes de l'Ordre Public inscrites dans la loi de 1905. Mais il s'agit aussi du lieu de vie du bénéficiaire au sein duquel s'exprime toute sa liberté de conscience. C'est à partir de cette idée de dualité basée sur les deux grands principes de la laïcité que des travaux ont été menés en 2016.

En revanche, la radicalisation s'impose malheureusement plus régulièrement chez les acteurs de l'activité famille. Les remontés du terrain nous indiquent que les professionnels qui mettent en œuvre les politiques familiales et d'action sociale sont confrontés régulièrement à ces problématiques. Particulièrement impactés par ces sujets, les TISF qui interviennent sur le long terme au cœur de la famille, peuvent être témoins de faits de radicalisation, de la « promotion » de la radicalisation, de principes éducatifs qui peuvent y conduire, et peuvent par conséquent être sollicités par des familles si l'un de ses membres se radicalise.

INFORMER LES ASSOCIATIONS

Ces deux réflexions ont conduit le pôle Enfance-Familles, dans un premier temps, à se former et à s'informer en participant à de nombreux colloques/formations organisés par la DGCS, le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, la CNAF, les caf, ou encore l'association du corps préfectoral (La République laïque, toujours et pour toujours ?). Participations auxquelles certains adhérents ont également été associés.
La journée nationale famille du 8 décembre 2016 a également été l'occasion de diffuser de l'information au regard des interventions de l'observatoire de la laïcité « La laïcité à la française » et de la CNAF « La charte de la laïcité CNAF et ses enjeux sur les territoires ».

PARTICIPER AU DÉBAT

C'est aussi en contribuant au débat que le rôle important de l'aide à domicile s'affirmera et trouvera toute sa légitimité sur ces questions. En intervenant au niveau national à la journée de lancement de la charte de la laïcité de la CNAF ou sur les territoires au cours de tables rondes organisées par les associations du réseau que le secteur s'affirme comme un acteur essentiel au débat.
Il s'agissait aussi d'intégrer des instances nationales de réflexion. C'est ainsi que par désignation officielle, la fédération est représentante des quatre fédérations au Comité consultatif et de suivi de la charte de la laïcité porté par la CNAF qui a pour mission de travailler sur : la communication et l'accompagnement de la démarche, les actions innovantes initiées par les Caf et leurs partenaires autour de l'appropriation de la Charte et les difficultés rencontrées par l'application de la Charte au sein des activités, que ce soit avec les instances de gouvernance, les salariés et les bénévoles mais aussi avec les publics accueillis.
Naturellement des liens partenariaux se sont tissés avec le CIPDR (Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation) ou l'observatoire de la laïcité, mais aussi renforcés avec la CNAF et la CNAPE, partenaires historiques de la fédération.

PROPOSER ET FORMER

Dans ce contexte, et pour nous permettre de proposer et de porter des questionnements spécifiques pour les professionnels du domicile, la fédération via le pôle Enfance-Familles a constitué un groupe de travail. Réuni une première fois en octobre 2016 et composé de directeurs, d'administrateurs et de personnel d'intervention, il a pour vocation de travailler une réflexion partagée qui affirme et légitime la place de l'aide et de l'accompagnement au domicile sur la question du fait religieux, de la lutte contre la radicalisation et des besoins en formation.

Parallèlement, le pôle Enfance Famille est intervenu dans les associations ou les délégations régionales pour apporter des éléments de réponses sur des questions de types :

- → Que faire si une situation de radicalisation est constatée dans une famille ?
- → Comment repérer les indicateurs de basculement ?
- → Quelle est la mobilisation des acteurs et les actions misent en œuvre ?
- → Où se situe la frontière entre prévention et entre délation pour les intervenants au domicile ?

En 2017, la fédération continuera de s'investir continuellement sur ces grandes questions autour de la laïcité et de la lutte contre la radicalisation.

PETITE ENFANCE : LA GARDE D'ENFANT À DOMICILE, UN AXE FORT DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ASSOCIATIONS

Initié en 2015 mais consolidé en 2016, le pôle Enfance-Familles perpétue son investissement sur le développement et une meilleure reconnaissance de l'activité de garde d'enfant à domicile.
Comme l'année précédente, la fédération s'est proposée, via un financement MISAP (Mission des Services à la Personne), d'accompagner des adhérents pour le développement des services de garde d'enfants en proposant un accompagnement individuel et collectif à cinq associations du réseau.
L'animation du dispositif 2016 a été réalisée par l'association Do l'enfant Dom, le cabinet Obea et la fédération.

- → **Do l'Enfant Dom**, Fourras (17), est une association au positionnement unique au sein du réseau Adessadomicile, puisque son activité est exclusivement dédiée à la garde d'enfants à domicile en horaires atypiques. Sa directrice a proposé une expertise terrain basée sur une dizaine d'années d'expérience dans la garde d'enfants et sur le développement d'une offre de service atypique sur son territoire d'implantation.
- → **Le cabinet Obea** s'est positionné en expert de la méthodologie liée à la conduite et gestion de projets en prenant appui sur sa connaissance du secteur d'activité (missions sur le champ de la garde d'enfant à domicile) ainsi que sur son expertise de la petite enfance et du handicap (mise à disposition d'experts pour chacun des champs).

Chaque association a bénéficié d'un nombre de jours d'accompagnement individuel et collectif. A trois reprises durant l'année 2016, les accompagnateurs et les participants à l'expérimentation se sont retrouvés à la fédération pour des journées d'échanges et de présentations d'outils.

L'action a donc permis à 5 services de GED de voir le jour sur des positionnements particuliers : horaires atypiques, horaires classiques, enfants en situation de handicap, parents en difficultés sociales ou/et en réinsertion professionnelle, gardes urgentes.

Début 2017, le pôle a sollicité le cabinet Obéa pour consolider tous les outils créés durant ces deux années de travaux. En a découlera un kit d'accompagnement pour le développement d'une offre de service de GED.

UNE **EXPERTISE** SUR LES MÉTIERS DU DOMICILE

Pôle SAAD - PA/PH

ACCOMPAGNEMENT AU DÉPLOIEMENT DE LA LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT (ASV)

La loi ASV, publiée le 29 décembre 2015, s'est mise progressivement en place en 2016. Elle a placé les SAAD et les SPASAD au cœur de la réforme, avec 5 points clés : passage de l'agrément à l'autorisation, nouveau cahier des charges pour tous les SAAD, expérimentation SPASAD, revalorisation de l'APA et création des conférences des financeurs.

Un kit de notes « loi ASV » a été réalisé, actualisé régulièrement et diffusé auprès du réseau, ainsi que les outils loi 2002-2 mis à jour au regard des nouvelles obligations. Après une journée nationale le 7 avril à Paris, six journées interrégionales ont permis d'accompagner les adhérents à s'adapter à ces changements, à s'approprier les enjeux et à se saisir des opportunités créées par la loi ASV. À cette occasion, l'accent a été mis sur deux grandes thématiques stratégiques : les évaluations internes/externes et les CPOM.

Le pôle PA/PH a également participé aux travaux SPASAD, co-pilotés avec le pôle santé et soins, afin d'apporter son expertise et son accompagnement, que ce soit dans le cadre des expérimentations nationales ou dans le cadre du programme Adessadomicile 2020.

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les conditions et les modalités d'attribution de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) « aide humaine » représentent un frein pour répondre à certaines besoins à domicile. Face à ce constat, la fédération se mobilise en vue de promouvoir des critères assouplis d'égibilité à la PCH, avec notamment la demande de suppression des deux barrières d'âge, à 60 et à 75 ans. Elle a également milité pour un élargissement de la couverture des besoins des bénéficiaires de la PCH, avec notamment une prise en compte de l'aide à la vie quotidienne et du soutien à la parentalité. En 2016, la fédération a notamment défendu ces positions lors d'une audition auprès de l'IGAS. Nous nous sommes félicités de l'annonce, lors du Comité interministériel du handicap du 2 décembre 2016, de la suppression de la barrière d'âge à 75 ans pour les personnes éligibles à la PCH avant 60 ans.

La fédération a renouvelé son partenariat avec Handéo en vue de promouvoir l'amélioration et le renforcement des réponses apportées en matière d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap, ainsi que l'accompagnement des adhérents pour l'obtention du label Cap Handéo. Notre participation à l'Observatoire national des aides humaines permet également de contribuer à la coproduction d'études des situations vécues à domicile par les personnes en situation de handicap : des enseignements en matière d'accompagnement du handicap psychique par les SAAD ont été présentés cette année à la commission PA/PH. Un autre enjeu, par exemple, est celui des SPASAD dont l'expérimentation prévue par la loi ASV se limite aux personnes âgées et dont le périmètre devrait permettre une définition plus large, tant pour les personnes âgées que pour celles en situation de handicap (avec, notamment, l'implication des CSI mais aussi des SAVS, des SAMSAH,...).

SUIVI DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

En 2016, la fédération a souhaité suivre la mise en œuvre effective de la loi ASV, à travers une enquête mise en ligne auprès des adhérents. Les retours obtenus nous ont permis de disposer d'éléments factuels indispensables à la mise en exergue des disparités d'application de la loi sur les territoires lors de nos échanges avec Pascale Boistard, Secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, ou avec son équipe, mais aussi lors des comités de pilotage de suivi de la mise en place de loi à la DGCS ou encore lors d'une audition par l'IGAS.

Pour contribuer à une régulation de la mise en place de la loi sur les territoires, notre Secrétaire d'Etat a initié un « guide de bonnes pratiques » auquel la fédération a contribué, tout en demandant son extension à l'ensemble des publics aidés et pas seulement aux personnes âgées. Ce guide, à destination des conseils départementaux, s'articule autour de trois axes fondamentaux : le libre choix de la personne accompagnée et la qualité de l'information qui lui est délivrée, notamment autour de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) ; le « juste tarif » de la prise en charge ; les conditions de travail des professionnels de l'aide et de l'accompagnement à domicile.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION

Par la création des conférences des financeurs, la loi ASV a confirmé l'importance de l'anticipation et de la prévention.
S'il s'agit de répondre aux attentes des personnes accompagnées et de leurs proches aidants, cela représente, aussi, des opportunités de développement pour les services à domicile.

Pour accompagner ces changements, Adessadomicile avait négocié le soutien de la fondation JM. Bruneau pour la mise en place d'actions nouvelles ou innovantes. A fin 2016, ce sont près de 30 projets de prévention et de lien social, en lien avec les attentes des pouvoirs publics et des organismes qui contribuent au soutien à domicile, notamment via les conférences des financeurs, qui ont ainsi été cofinancés.

En 2016, toutes les conférences n'étaient pas encore en ordre de marche mais de nombreux adhérents ont pu répondre à leurs appels à candidatures et se positionner sur des champs nouveaux.

PRINCIPALES AUDITIONS, POSITIONNEMENTS ET PROPOSITIONS D'ADESSADOMICILE

- → **CNAV :** Silver Economie, points de vigilance et rôle des SAAD
- → **FIAPA :** maltraitances financières à domicile et propositions d'actions
- → **IGAS :** rapport sur le périmètre de la PCH aide humaine
- → **IGAS :** point d'étape sur la mise en œuvre de la loi ASV
- → **IGF :** rapport sur les évolutions du cadre socio-fiscal et le soutien de notre secteur

LES TRAVAUX / RÉFLEXIONS DE LA COMMISSION PA/PH

Les travaux de la commission, qui s'est réunie 4 fois en 2016, ont porté sur la loi ASV, l'actualisation des outils loi 2002, la prévention, l'accompagnement du handicap psychique à domicile, la maltraitance financière, la téléassistance et La Poste.

PROGRAMME ADESSADOMICILE 2020

L'année 2016 a vu le programme Adessadomicile 2020 se déployer sur l'ensemble des actions prévues, tout particulièrement dans le deuxième semestre. Les deux actions au cœur du programme, le référentiel fédéral et le système d'information fédéral (SIF) ont notamment pris leur essor.
Considérant qu'il est essentiel que les adhérents soient partie prenante du programme et s'approprient les changements qu'il implique, le programme a été présenté dans une grande partie des délégestions régionales (devenues ensuite délégation territoriales). Ce sont ainsi 155 participants qui ont pu réagir sur les actions proposées et les perspectives présentées, permettant de recueillir les avis et les besoins des adhérents au plus près du terrain.
La journée dédiée au programme en marge du congrès a été également une étape importante pour son appropriation par le réseau. L'animation organisée avec une photographe professionnelle et la proposition de choisir le ou les mots clés représentant le mieux le programme a été un vrai succès qui permet d'ailleurs d'incarner Adessadomicile 2020 au travers de ses présidentes, présidents, directrices, directeurs et plus largement représentant-e-s des associations adhérentes.

RÉFÉRENTIEL FÉDÉRAL

Une expérimentation a été menée avec trois associations pour affiner la méthodologie d'accompagnement du panel qui doit conduire à la construction du référentiel fédéral. Cette expérimentation a eu lieu entre février et juin 2016.

Une part importante des efforts consacrés à cette action a porté sur la mobilisation d'un panel d'adhérents à hauteur de l'objectif initial de 50 associations. Ce sont au final 32 associations qui ont intégré le dispositif ce qui porte le panel à 35 avec celles qui ont participé à l'expérimentation.

Le cabinet choisi pour réaliser l'accompagnement est le groupe Amnyos. Après avoir conduit l'expérimentation, il a démarré les travaux auprès du panel en septembre 2016, réalisant les diagnostics de 19 associations. Les diagnostics couvrent les 7 thématiques qui constituent le référentiel : Ressources Humaines, Gestion économique et financière, Développement, Environnement, Communication, Relation avec les bénéficiaires et Vie associative et gouvernance.

Les trois thématiques sur lesquelles les associations ont le plus besoin d'appui sont les RH, la gestion économique et financière et le développement. La communication est un besoin qui apparaît fortement dans toutes les associations dans un contexte de forte concurrence de la part du secteur lucratif.

SYSTÈME D'INFORMATION FÉDÉRAL

La première grande étape de l'année a été la sélection du prestataire pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA). Pour cette étape, il a été nécessaire de « s'acculturer » sur les systèmes d'informations et la construction de base de données, notamment en rencontrant des représentants de structures ayant déjà ce type d'outils (une OPCA).

Nous avons retenu le groupe Néotis qui nous a ensuite accompagnés sur la définition des contours de la base de données pour aboutir à la rédaction d'un cahier des charges, technique et fonctionnel permettant de sélectionner le ou les prestataires qui développeront l'outil.

La deuxième étape importante était la réflexion sur les indicateurs et données à intégrer dans notre base, menée avec le groupe référent. Ce travail a été long et complexe car nous nous sommes heurtés à la question des différences existant entre adhérents d'un territoire à l'autre, entre l'activité mandataire et l'activité prestataire et également à la spécificité liée aux adhérents pluri-activités.

Nous sommes parvenus à déterminer 3 niveaux de « granularité » correspondant à 3 univers :

- → L'univers ressources humaines
- → L'univers comptabilité
- → L'univers prestation

La dernière étape de l'année était la présentation de notre projet aux principaux éditeurs métiers du secteur, afin de construire le partenariat à conduire avec eux pour que notre base de données puisse se mettre en place. L'ensemble des éditeurs métiers présents se sont déclarés prêts à effectuer le travail nécessaire pour que les données puissent être extraites à partir des logiciels. Les travaux conduits tout au long de l'année ainsi que les interlocuteurs rencontrés ont amené la fédération à se pencher sur des enjeux connexes à notre projet : big data, sécurité des données, questions éthiques liées aux types de données.
Toutes ces questions sont partagées au niveau du comité de pilotage opérationnel du programme mais aussi au niveau du bureau fédéral tant elles sont importantes. Les réponses seront construites avec l'aide d'experts au cours de l'année 2017.

TÉLÉGESTION

En 2016, 11 associations ont rejoint le dispositif, ce qui représente 1 020 salariés potentiellement équipés en plus par rapport à l'anneé précédente. L'analyse des indicateurs qualitatifs suivis dans le cadre des engagements qui lient la fédération à la CNSA, a montré que ces résultats intéressaient tout le réseau. Aussi, un livret a été rédigé avec quelques uns de ces résultats et des témoignages issus d'associations ayant déployé la télégestion dans le cadre d'Adessadomicile 2020. Par ailleurs, pour faciliter le montage et le suivi des dossiers de financement, un guide méthodologique a été élaboré. Ces deux documents ont été diffusés au moment du congrés, via la newsletter et sont disponibles sur le site extranet.

BOÎTIERS À CLÉS

L'année 2016 a confirmé le faible intérêt des adhérents pour ce dispositif. Bien qu'il permette de régler les problèmes liés à la gestion des clés, que ce soit en termes d'économie de temps, de kilomètres ou en termes de sécurité, les freins existant sont trop importants : freins psychologiques au niveau des bénéficiaires et freins techniques pour les habitats collectifs ou dont l'entrée est sécurisée.

ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES QUALITÉ

Le pôle qualité a poursuivi la gestion du projet de labellisation Handéo/Certification AFNOR.
Sur le volet AFNOR, 2 jours de formations collectives et 2 journées de travail sur le dossier qualité ont achevé le programme des formations collectives comme prévu pour 2016. 7 journées d'accompagnement et 5 audits à blanc ont été réalisés sur site.
Sur le volet Handéo, 1 journée de formation collective s'est tenue en juin et 2 nouvelles associations ont été labellisées. Cela porte à 4 le nombre de labellisés Cap'Handéo.
Les perspectives 2017 sont de soutenir les associations en démarche pour l'obtention de leur label ou leur certification.

COORDINATION AIDE ET SOINS

Un groupe de travail a été constitué pour capitaliser les outils existant au niveau des SPASAD constitués ou des associations fonctionnant comme des SPASAD. Ce groupe s'est réuni une fois en 2016. Le cahier de charges pour l'accompagnement de 20 adhérents en vue de la constitution en SPASAD a été diffusé le 24 mars et suite aux auditions de 4 consultants. C'est le cabinet Brigitte Croff Consultants et Associés qui a été retenu. En parallèle, la fédération a lancé un appel à candidature et a retenu 19 SAAD adhérents dans ce projet.
L'accompagnement se déroule sous forme de formations collectives et d'accompagnements individuels sur site. 12 journées collectives de formation ont eu lieu entre septembre et décembre 2016, correspondant à 113 journées-participants et 20 jours sur site ont été réalisés.

L'accompagnement comprend 5 phases :

- → Diagnostic du fonctionnement SPASAD au regard du cahier des charges
- → Accompagnement individuel : déclinaison du modèle intégré dans le fonctionnement de l'organisation
- → Le projet de service unique
- → Mise en place du cahier des charges
- → Accompagnement à la contractualisation du CPOM

UN **ACCOMPAGNEMENT** QUOTIDIEN DES ADHÉRENTS

JURIDIQUE

LE CONSEIL AUX ADHÉRENTS

Le service juridique est régulièrement sollicité pour les problématiques récurrentes suivantes :

Relations individuelles du travail :

• Contrat de travail (modèle de CDD et CDI, contrats aidés...) • Congés payés • Temps partiel thérapeutique • Durée de travail (repos hebdomadaire, interruption de travail dans la journée, pause, durées maximales de travail, planning de travail,...) • Temps partiel (durée minimale de 24 heures...) • Procédure d'inaptitude (loi Travail du 8 août 2016) • Sanctions disciplinaires dont le licenciement • Rupture conventionnelle • Visite médicale et les changements issus de la loi Travail du 8 août 2016

Relations collectives de travail :

• Élections professionnelles • Rôle et attributions des différentes institutions représentatives du personnel • Mise en place d'une DUP • CHSCT • Règlement intérieur • Droit à la déconnexion

Service mandataire (particulier employeur) :

• Droit disciplinaire • Décès et hospitalisation du particulier employeur • Obligation en matière de médecine du travail

Droit des associations :

• Statuts et règlement intérieur • Publicité • Structuration des partenariats

LES QUESTIONS LIÉES À L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

Les actualités les plus importantes publiées sur le site internet sont :

• Agrément des avenants de branche : n°24 sur l'organisation du temps de travail, n°25 sur les congés payés annuels, n°26 sur le paritarisme, et le non agrément de l'avenant n°23 sur la valeur du point • Avenants de branche signés en juillet et novembre 2016 : n°27 sur la mise à disposition de salariés auprès d'une organisation syndicale, n°28 sur la composition de la CPNEFP et CPREFP, n°29 sur la subrogation des IJ complémentaires, n°30 sur la complémentaire santé et n°31 sur la valeur du point • Temps partiel modulé - Heures complémentaires : en raison de l'évolution du contexte législatif, administratif et jurisprudentiel, la Fédération Adessadomicile a décidé d'attirer l'attention des associations sur la problématique relative au taux de majoration salariale des heures de dépassement annuel dans le cadre du temps partiel modulé, en proposant une recommandation • Complémentaire santé et prévoyance de branche : dans le cadre de la fin des clauses de désignation, des points de vigilance sont mis en valeur au regard des propositions commerciales d'organismes assureurs en dehors de la Branche sur les territoires des associations au 1er janvier 2017 • Loi Rebsamen du 17 août 2015 : deux décrets du 23 mars 2016 définissent les modalités d'application au sein de la délégation unique du personnel (DUP) « nouvelle formule » pour les entreprises de 50 à moins de 300 salariés, et au sein d'une instance commune (DUP conventionnelle) pour les entreprises de 300 salariés et plus • Loi Rebsamen du 17 août 2015 : le volet relatif à la santé au travail de la loi porte sur le compte pénibilité, le licenciement pour inaptitude médicale et la possibilité de reconnaissance des pathologies psychiques (burn-out ou épuisement professionnel) comme maladies d'origine professionnelle • Loi Rebsamen du 17 août 2015 : le volet relatif au statut des représentants du personnel porte sur le congé de formation économique, sociale et syndicale et la valorisation des parcours syndicaux • Loi Travail du 8 août 2016 : elle réforme en profondeur les règles de la négociation collective, en promouvant le niveau de l'entreprise. Elle réécrit la partie concernant la durée du travail et les congés du Code du travail en définissant un découpage hiérarchique distinguant les dispositions d'ordre public, du champ de la négociation collective, et supplétives en l'absence d'accord collectif.

La loi apporte des modifications sur des thèmes très variés, notamment les institutions représentatives du personnel, la surveillance médicale des salariés, la procédure liée à l'inaptitude au travail, la sécurisation des licenciements économiques, les aménagements du compte personnel de formation et la création du compte personnel d'activité...

GESTION - PAYE

LES MISSIONS GÉNÉRALES

L'information et le conseil sur les différents volets liés à :
• La paie • La fiscalité • La comptabilité
162 associations ont pris contact en 2016 (sur les 317 associations du réseau) soit 51% du réseau.

L'accompagnement des adhérents dans le domaine de la gestion :
• En établissant, à la demande des associations, des « bilans imagés » ; le bilan imagé est une présentation graphique originale, pédagogique des comptes annuels, utiles pour les Conseils d'Administration, Assemblées Générales • Dans l'analyse de la gestion comptable et financière, du plan de trésorerie • Dans l'aide à l'élaboration d'outils de pilotage • Dans l'aide à la constitution de dossiers à déposer devant différentes institutions comme le dossier de demande de fonds de restructuration en 2012, 2013, 2014 et 2016 envoyés aux ARS (nouveau Fonds en 2017)

La veille sociale et la diffusion de l'information

La contribution à la vie fédérale (notes techniques destinées aux membres du bureau, CA...).

LES DOSSIERS DE L'ANNÉE

La déclaration sociale nominative (DSN)
La DSN est basée sur une transmission mensuelle des données individuelles des salariés à l'issue de la paie. La DSN est acheminée via les logiciels de paie vers un point d'accès unique (Net entreprises pour le régime général), les données sont ensuite réparties automatiquement vers les organismes destinataires (URSSAF, Caisses de retraites, administrations, pôle emploi...).
Le calendrier de déploiement de la DSN a été aménagé afin de permettre aux TPE/PME de mieux se préparer à l'entrée dans ce dispositif. Initialement prévue pour le 1er janvier 2016, sa généralisation est progressive pour s'achever au plus tard de 1er juillet 2017.
Au 1er janvier 2017, la quasi-totalité des entreprises doivent passer à la DSN. Pour celles qui étaient déjà passées à la DSN, c'est la bascule de la phase 2 à la phase 3 qui s'opère au 1er janvier 2017.

Le 4ème fonds de restructuration
Les modalités de répartition des 25 M€ sur les territoires ont été définies dans la loi de finances rectificative pour 2015 promulguée le 29 décembre 2015 (JO 30).
A notre connaissance, 58 services du réseau répartis sur 13 régions ont déposé un dossier de demande de fonds pour un total demandé de 10 117 K€ et 30 services ont obtenu des fonds pour un montant total de 1 752 500€.

Pour rappel, les fonds distribués à nos adhérents en 2012, 2013 et 2014 :

	2012	2013	2014	2015
Enveloppe Régions	50 000 000 €	50 000 000 €	30 000 000 €	25 000 000 €
NB dépôt dossiers	80	46	36	58
NB services validés	54	33	NC	30
Fonds reçus	4 492 500 €	3 384 000 €	Réponses incomplètes	1 752 500 €

FORMATION

L'OFFRE

OBJECTIFS

Au sein du pôle formation, les objectifs principaux fixés pour le service catalogue en 2016 reposaient sur les axes suivants :
• Préparer l'externalisation de l'offre de formation de la Fédération pour le milieu d'année 2017 en créant un organisme dédié • Maintenir l'offre de formation réunissant cycles et actions catalogue dans un support réactualisé et adapté à la nouvelle entité créée • Étoffer l'offre de formation catalogue dans les rubriques de formations par activité • Prendre en compte les nouveaux dispositifs et les effets de la réforme de formation professionnelle sur l'offre de formation • Commencer à déployer une nouvelle stratégie commerciale plus axée vers les territoires et les adhérents.

LES FORMATIONS

Synthèse de l'offre de formation en 2016 :

NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	NOMBRE DE STAGIAIRES
59 sessions (41 formations courtes, 18 cycles)	**117 jours** (82 jours de formations courtes, cycles de 35 jours)	**530 stagiaires** (476 formations courtes, 54 cycles)

Différents facteurs ont influencé l'activité formation en 2016, à savoir :
• La réforme de la formation commence à se stabiliser • Des financements d'Uniformation ont permis aux adhérents de mettre en œuvre des projets supplémentaires • Une offre de formation plus resserrée et spécialisée au secteur • Une offre plus recentrée vers l'intra et les territoires • Une offre recentrée sur les intervenants à domicile.

LES FORMATIONS COFINANCÉES PAR UNIFORMATION

Les formations à la modulation de travail (les bases en 3 jours et le perfectionnement en 1 jour) et les écrits professionnels des TISF ont été cofinancées par Uniformation. Cela a représenté 3 sessions de formation.
L'ensemble des cycles ont également été largement cofinancés par Uniformation.

LES PRINCIPAUX PARTENARIATS ET REPRÉSENTATIONS DE LE FÉDÉRATION

UNIFORMATION – OPCA de la Branche de l'aide à domicile

La Fédération est co-gestionnaire de l'OPCA de Branche UNIFORMATION. À ce titre, elle siège au Conseil d'administration ainsi qu'à différentes commissions (CIF, qualité de l'offre de formation, ...) ; elle siège à la Section Professionnelle Paritaire de la Solidarité et de l'aide à domicile qui gère les fonds mutualisés de la branche.
La Fédération a notamment veillé, par le biais des désignations de l'UDES (Union Des employeurs de l'Économie Sociale), à ce que la Branche de l'aide à domicile soit présente dans les nouvelles instances de gouvernance de la formation professionnelle et que les adhérents soient présents ou représentés dans les déclinaisons régionales.

MISAP (Mission interministérielle des Services à la Personne)

La Fédération a continué à se mobiliser auprès des équipes de la MISAP (Mission Interministérielle des Services A la Personne) au sein de la DGE (Direction Générale des Entreprises). C'est ainsi que nous avons obtenu un soutien pour développer des outils et avoir des actions afin :
• **Apprentissage** : étude afin d'envisager la possibilité de mettre en place une politique d'apprentissage au sein de la branche de l'aide à domicile sans être soumis au versement de la taxe d'apprentissage • Un guide de gestion de **l'inaptitude** (prévention des risques d'inaptitude, maintien dans l'emploi, gestion de l'inaptitude, fiche de communication avec la médecine du travail) • **Garde d'enfants à domicile** : une boite à outil complétée par des expérimentations réalisées au sein du réseau) • Travail autour de la charte **qualité**

QUALITÉ

LES ACTIVITÉS EN 2016

En 2016, le pôle qualité a poursuivi son assistance auprès des adhérents sur les sujets qualité, géré le programme fédéral qualité et représenté la fédération auprès de nos partenaires.

L'accompagnement des adhérents a principalement porté sur :

→ Les évolutions législatives et réglementaires
→ Les évaluations internes et externes et leur calendrier
→ Les démarches qualité et en particulier la certification AFNOR et la labellisation Handéo
→ Des actions d'accompagnement et de nouveaux outils qualité ont été réalisés, notamment grâce à la convention MISAP/DGE-USB, afin de répondre aux nouvelles obligations de la loi ASV :
- développement de la Version 2 du questionnaire d'adhésion à la Charte Nationale Qualité de la MISAP pour mise en conformité avec le Cahier des charges des services autorisés
- outils répondant aux exigences de la loi ASV
- recherche de partenaires pour la médiation des litiges de la consommation

RÉFÉRENTIELS DU SECTEUR

Le pôle a participé aux évolutions des référentiels du secteur (Finalisation de la norme AFNOR NF X50-056 V 2014 (RC V10 : indicateurs, annexes), Handéo : participation aux comités de labellisation et développement du nouveau référentiel volet Enfance).

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

CONSEIL AUX ADHÉRENTS

Les thèmes abordés en 2016 dans les questions des adhérents (une grande partie est traitée en collaboration avec le pôle juridique) et qui ont fait l'objet d'informations (newsletter, site extranet) sont :

- Mise en œuvre du dispositif pénibilité
- Inaptitude
- Les obligations en termes de risques professionnels
- Comment réduire ou supprimer certains risques comme par exemple les risques routiers, les risques psychosociaux, les risques de contamination, AES etc.
- La rédaction et mise en œuvre du document unique
- Conseil dans le choix d'un prestataire dans la cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels

DÉVELOPPEMENT DE PROJET AVEC L'AGEFIPH

En 2016 et suite au diagnostic qui avait été mené fin 2015-début 2016 sur l'emploi des travailleurs en situation de handicap dans le réseau Adessadomicile, un projet de convention a été rédigé ainsi qu'un budget prévisionnel qui a donné lieu à des échanges avec l'Agefiph et en interne.

COMITÉ DE PILOTAGE

Participation à l'animation de la commission formation et qualité de l'emploi du 8 décembre 2016 avec un échange autour de l'absentéisme, en présence de Younes Benhjab de Chorum-Cides.

REPRÉSENTATION/ PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX

- Participation à la Mission nationale « aide et soins à domicile » de la CNAMTS (2 groupes de travail)
- Participation au groupe de travail interbranches initié par Chorum sur la prévention des TMS
- Participation, à la demande de l'INRS, au groupe de travail sur l'adaptation du dispositif Synergie à l'aide à domicile et aux EHPAD

IMPACT SOCIAL

- Suivi de l'utilisation de l'étoile des familles par les structures expérimentatrices
- Lien avec KiMSO pour les formations et droits d'utilisation de l'étoile des familles

COMMUNICATION

L'année 2016 a été très riche pour le pôle communication avec notamment la sortie des nouveaux sites Internet et Extranet de la fédération et l'organisation du Congrès de Vichy.

Au-delà de ces deux principaux dossiers, le pôle communication a continué à répondre aux demandes des adhérents afin de soutenir leur communication. Ce soutien s'est formalisé par l'aide à la définition d'une stratégie de communication afin de répondre de la manière la plus opportune à une problématique donnée, ou plus simplement par un accompagnement opérationnel au plan de communication déjà défini par l'association.

adessadomicile
Fédération Nationale
aide, accompagnement & soin à la personne

40 rue Gabriel Crié
92240 Malakoff

Tél. : + 33 (0)1 40 84 68 68
Fax : + 33 (0)1 40 84 65 03
contact@adessadomicile.org

@adessadomicile

www.adessadomicile.org